



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de COOPER (Barbara T.), ROBARDEY-EPPSTEIN (Sylviane), MARTIN (Roxane), « Établissement du texte », *Méodrames*, Tome VI, 1815-1818, PIXERÉCOURT (René-Charles Guilbert de)

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-15877-6.p.0055](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-15877-6.p.0055)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2024. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

ÉTABLISSEMENT DU TEXTE

Le texte que nous publions a été établi d'après l'une des deux éditions parues chez Barba en 1815. L'impossibilité de déterminer laquelle avait la primauté sur l'autre nous a conduite à privilégier celle qui contenait la préface rédigée par Pixérécourt, intitulée « L'auteur au public » (Paris, Barba, 1815, 100 p. in-8°). Les deux éditions offrent un texte rigoureusement identique. La préface et la pagination demeurent les seuls éléments qui différencient notre texte de base de l'autre édition (Paris, Barba, 1815, 68 p. in-8°).

Il subsiste trois manuscrits pour *Christophe Colomb*. Le premier, vraisemblablement antérieur aux deux autres, est conservé aux Archives Nationales sous la cote F¹⁸ 599B (identifié par le sigle MsC). Conservé dans le fonds des pièces soumises à l'examen des censeurs, il est dépourvu des visas et signatures que l'on retrouve habituellement sur ce type de manuscrit. Composé sous la forme d'un cahier relié de 38 feuillets, écrits recto verso et non paginés, il présente des annotations en marge, et notamment des passages supprimés par les censeurs. Il offre en outre un dénouement différent de toutes les autres leçons du texte, dont quelques bribes sont réintégrées dans les deux autres manuscrits. MsC semble ainsi correspondre à une première version du mélodrame qui aurait été soumise à l'examen de la censure. Les archives personnelles de Pixérécourt ne conservent aucune trace de cette première version. Le manuscrit de l'auteur (identifié par le sigle MsA, manuscrit autographe, 1 cahier relié et paginé, 72 f° écrits r^o, corr. v^o, SHLML, boîte n° 6, pièce n° 73) donne une version très certainement postérieure à MsC. Elle est conforme à celle que l'on retrouve dans le troisième manuscrit, conservé au département des manuscrits de la BnF sous la cote naf 2886 (identifié par le sigle MsT, 1 cahier relié, 47 f°, écrits r^o-v^o et paginés). Ce manuscrit comporte en revanche tous les signes distinctifs du bureau de la censure. La mention « Vu au Ministère de la Police Générale du Royaume, conformément à la décision de son Excellence, en date de ce

jour, à la charge de supprimer les passages indiqués à la scène 10^e du 3^e acte, Paris, le 15 juillet 1815 » figure sur la page de couverture. Le « bon pour la représentation et l’affiche » est accordé le 4 septembre 1815. MsT correspond sans nul doute à une seconde version exposée à l’examen des censeurs, et retournée au théâtre pour servir au travail de mise en scène. Il entérine la leçon offerte par MsA, présente quelques répliques supprimées par les censeurs, et offre surtout de nouvelles corrections, très certainement réalisées lors des répétitions.

Ces corrections concordent en effet avec les réajustements et les coupures effectués sur le matériel d’orchestre manuscrit, conservé au département de la musique de la BnF (14 parties : vl principal, vln 1, vln 2 [2 exempl.], alt., b. [2 exempl.], fl., cl. 1, bn, cor 1, cor 2, trb., timb., 900 f^o, cote Mat TH 81). La musique, composée par Darondeau, fut certainement conçue à partir de la version consignée dans MsC. Celle-ci transparaît à quelques endroits du matériel d’orchestre, notamment dans les mots repères qui ont été biffés et corrigés de façon à correspondre à la leçon retenue dans MsT. Puisque *Christophe Colomb* ne fut pas rejoué après sa création, les corrections demeurent plus facilement identifiables que pour d’autres mélodrames de l’auteur. Conformément à notre protocole éditorial¹, nous souhaitons autant que possible publier la musique jouée lors de la création. C’est pourquoi nous n’avons pas transcrit les passages musicaux coupés lorsque l’étude de MsC, MsA et MsT permettaient assurément de confirmer la suppression de ce passage en amont de la première représentation. Nous justifions toutefois ce choix dans les notes infrapaginales qui introduisent les numéros concernés par ces coupures.

Nous avons établi la partition musicale en suivant le protocole présenté en tête de ce volume. L’un des copistes du matériel d’orchestre utilise la nuance « *poco forte* », abrégé *pf*, comme équivalent du *mezzo forte* contemporain. Nous l’avons reproduit tel quel. Le ballet, particulièrement imposant (environ 800 mesures), aurait représenté plus d’une centaine de pages de musique si nous avions transcrit l’intégralité des instruments de l’orchestre. Pour ne pas alourdir considérablement le volume de cette édition, nous avons, pour cette partie musicale uniquement, supprimé les portées lorsqu’un instrument jouait strictement la même chose qu’un autre. Nous l’avons chaque fois indiqué dans la partition même.

1 Voir la « Note sur la présente édition » en tête de ce volume.

Christophe Colomb n'a connu aucune autre édition, hormis dans le *Théâtre choisi de G. de Pixérécourt* (t. 3, p. 301-398). Cette édition présente quelques variantes avec notre texte de base, que nous identifions dans les notes de variantes par le sigle *TC*. Ces notes de variantes présentent également les leçons consignées dans les trois manuscrits, que nous classés de façon chronologique afin que le lecteur puisse suivre les réajustements du texte entre la première version soumise à la censure (*MsC*), sa réécriture dans le cabinet de l'auteur (*MsA*) et ses corrections lors du travail de mise en scène (*MsT*).